Préambule

Le groupe MUTUAL LOGISTICS sollicite l'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'activité logistique dans la Zone d'Activités Interdépartementale Artenay-Poupry à Poupry.

Le bâtiment projeté présentera une surface plancher totale de 31 013 m² et sera divisé en 5 cellules de stockage.

En application du Code de l'Environnement, l'établissement sera soumis à autorisation au titre des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2 de la nomenclature relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.
Il sera soumis à déclaration au titre des rubriques 1511 et 2925.

Le présent Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter comprend les documents suivants :

- Un résumé non technique de l'étude d'impact et un résumé non technique de l'étude des dangers
- Une présentation du demandeur ;
- Une évaluation environnementale ;
- Une étude de dangers ;
- Une notice relative à l'hygiène et à la sécurité ;
- Une carte au 1/25000 sur laquelle est indiqué l'emplacement proposé ;
- Un plan des abords de l'installation à l'échelle 1/2500ème couvrant le dixième du rayon d'affichage ;
- Un plan d'ensemble des installations à l'échelle 1/500ème dans un rayon de 35 m autour du site indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants. Pour ce plan, le GROUPE MUTUAL LOGISTICS sollicite une dérogation (article 2, section 10, 9ème alinéa du Décret n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale). Pour faciliter sa lecture, le plan d'ensemble du bâtiment est présenté à l'échelle 1/500ème et non à l'échelle 1/200.